NORME INTERNATIONALE

ISO 10571

Troisième édition
2016-04-01

Pneumatiques pour grues mobiles et engins spéciaux similaires

Tyres for mobile cranes and similar specialized machines

Numéro de référence
ISO 10571:2016(F)

© ISO 2016



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos ..... **iv**

1 Domaine d'application **1**

2 Références normatives **1**

3 Termes et définitions **1**

4 Désignation et marquage des pneumatiques **1**
4.1 Désignation de la dimension du pneumatique et description d'utilisation 1
4.1.1 Grosseur de boudin nominale 1
4.1.2 Rapport nominal d'aspect 2
4.1.3 Code de construction du pneumatique 2
4.1.4 Code du diamètre nominal de jante 2
4.1.5 Description d'utilisation 2
4.2 Description de l'utilisation (Option régionale) 2
4.3 Gamme de charge (Option régionale) 2
4.4 Autres caractéristiques d'utilisation 2
4.5 Exemple 3

5 Cotes des pneumatiques **3**

6 Capacités de charge des pneumatiques **3**
6.1 Capacités de charge de base des pneumatiques 3
6.2 Limitations 3
6.3 Charge par pneumatique à des vitesses différentes de la vitesse de référence 3
6.4 Choix des pneumatiques 4

7 Profils de jantes homologués **4**

Annexe A (normative) **Incréments pour la grosseur de boudin nominale** **8**

Bibliographie **9**

© ISO 2016 – Tous droits réservés

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: Avant-propos — Informations supplémentaires.

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 31, *Pneus, jantes et valves*, sous-comité SC 6, *Pneus et jantes pour machines de terrassement*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 10571:2011), qui a fait l'objet d'une révision technique.

© ISO 2016 – Tous droits réservés

Pneumatiques pour grues mobiles et engins spéciaux similaires

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie la désignation, les cotes, les capacités de charge et la vitesse de référence des pneumatiques et des jantes montés sur des véhicules tels que les engins tout-terrain, les grues mobiles, les véhicules d'incendie, etc., susceptibles d'avoir à parcourir de longues distances sur route à une vitesse correspondant à la vitesse de référence et sous charge constante.

2 Références normatives

Les documents suivants, en tout ou partie, sont référencés de façon normative dans le présent document et sont indispensables pour son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 4209-1:2001, *Pneumatiques et jantes (séries millimétriques) pour camions et autobus — Partie 1: Pneumatiques*

ISO 4223-1, *Définitions de certains termes utilisés dans l'industrie du pneumatique — Partie 1: Pneumatiques*

ISO 4250-3, *Pneumatiques et jantes pour engins de terrassement — Partie 3: Jantes*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 4223-1 s'appliquent.

NOTE Des termes équivalents figurent dans l'ISO 3877-1.

4 Désignation et marquage des pneumatiques

La désignation du pneumatique doit figurer sur le flanc et comprendre les éléments indiqués en 4.1. En fonction de la réglementation régionale ou des pratiques, les marquages supplémentaires indiqués en 4.2, 4.3 et 4.4 peuvent également être inclus.

4.1 Désignation de la dimension du pneumatique et description d'utilisation

Les pneumatiques destinés aux grues mobiles et conformes à la présente Norme internationale doivent être désignés comme suit:

Grosseur de boudin nominale	Rapport nominal d'aspect	Code de construction du pneumatique	Code du diamètre nominal de jante	Description d'utilisation

4.1.1 Grosseur de boudin nominale

La grosseur de boudin nominale doit être exprimée en millimètres et se terminer par « 5 ». Voir l'Annexe A, qui donne les incréments pour la grosseur de boudin nominale.

© ISO 2016 – Tous droits réservés